

suivant le sens et la signification du devis, on n'en fasse jamais une ligne semblable à celles qui sont mentionnées plus haut. Elle serait au contraire, j'en suis persuadé, bien inférieure à la moyenne de nos lignes canadiennes de chemin de fer. Je suis d'opinion que l'expression "Chemin de fer de première classe," ne coïncide pas avec les termes du devis-général. J'ai déjà exprimé mon opinion sur ce sujet, dans mes lettres datées du 11 et du 23 juin 1873, adressées à l'Ingénieur en chef, et annexées à la présente. Et je n'ai aucune raison de changer les idées que j'avais alors.

*13. Les plans des fondations, des ouvrages en maçonnerie et des ponts sur ce chemin, sont-ils convenablement adaptés aux différentes localités, et ont-ils les dimensions et la force convenables aux fins pour lesquelles ils sont destinés ?*

13. N'ayant pas eu occasion de visiter les différentes localités où l'on se propose de construire ces ponts. Je ne saurais dire exactement si les plans sont adoptés aux circonstances particulières à chaque endroit.

On m'a montré deux séries de plans différents. Une m'a été présentée par l'Entrepreneur, qui déclare l'avoir reçue, pour être mise à exécution ; l'autre par l'Ingénieur en chef, ils sont datés du 27 du mois dernier. Ces plans diffèrent les uns des autres sous quelques rapports, les derniers sont bien meilleurs que les premiers.

*14. Les terrassements, tels que pourvus par le devis de ce chemin ont-ils une largeur convenable, et sont-ils assez solides et assez durables pour pouvoir supporter la superstructure et la voie permanente ?*

14. Je suis entièrement d'opinion que la largeur des terrassements mentionnés dans le devis général ne convient pas et ne pourraient pas soutenir la couche de ballast nécessaire à la durée d'un chemin de première classe, en ce pays.

Le devis général veut que le terrassement soit de 12 pieds de largeur. L'amendement fait au devis, (circulaire No. 2, veut qu'il soit de 15 pieds de largeur.)

La largeur moyenne adoptée jusqu'à ce jour sur les chemins de fer Canadiens a été de 18 pieds, et cette largeur a à peine été trouvée suffisante : Je suis persuadé qu'une largeur moindre que 17 pieds ne saurait donner une satisfaction continue.

*15. La ligne de niveau, telle qu'indiquée sur les profils entre Québec et les Trois-Rivières, est-elle assez élevée pour remplir les conditions du contrat, et pour empêcher la neige de s'accumuler sur la voie ?*